



# GUIDE PRATIQUE GÉNÉRAL



La Prime énergie d'EDF s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental des Certificats d'économies d'énergie (CEE) qui vise à réduire la consommation énergétique en France. EDF a décidé, dans le cadre de ce dispositif, d'aider les particuliers à financer leurs travaux de rénovation énergétique.

En contrepartie, pour justifier de la réalisation d'économies d'énergie, des pièces répondant à des exigences réglementaires strictes sont demandées. En cas de non-respect de la réglementation des CEE, la demande de prime peut être refusée. Assurez-vous de répondre à toutes les exigences réglementaires.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier Prime énergie d'EDF.

## LA LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- La copie du devis (ou bon de commande) mentionnant notamment la pose et fourniture du matériel, daté et signé de façon manuscrite par vous-même.
- La copie de la facture mentionnant notamment la fourniture et la pose du matériel par le professionnel. Dans le cas du Coup de pouce Chauffage, la facture doit mentionner la dépose de la chaudière fonctionnant au fioul, au gaz ou au charbon.
- L'original de votre Attestation sur l'Honneur complétée et signée par vous et votre professionnel.
- Si vous êtes éligible au bonus de la Prime énergie d'EDF, la copie intégrale des documents justificatifs correspondant à l'un des deux derniers revenus fiscaux de référence de votre foyer (ou les deux).
- La copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (signature du devis).

### Pour certains travaux

- La note de dimensionnement de la Pompe à Chaleur (PAC) installée, qui doit vous être remise par votre professionnel au plus tard à l'achèvement des travaux (date de facture faisant foi).
- Le certificat (ACERMI, QB23) ou document du fabricant justifiant les performances de l'isolant mis en place, fourni par votre installateur (pour les travaux d'isolation de combles perdus, de rampants de toiture ou de planchers bas, engagés).

### Bon à savoir

Un contrôle qualité aléatoire pourra être réalisé, sur site ou par contact (e-mail, téléphone...), pour vérifier la conformité du chantier avec les points principaux des règles de l'art et les normes CEE en vigueur. Ce contrôle est obligatoire.

En cas de non-conformité détectée, de refus de contrôle ou d'impossibilité d'accéder à votre chantier, votre prime ne pourra pas être versée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la rubrique Contrôles qualité de notre site.

Suivez votre dossier dans votre espace personnel sur [www.prime-energie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr)

Recevez des primes pour vos autres projets de travaux vous pouvez bénéficier de la Prime énergie d'EDF pour d'autres travaux éligibles. Rendez-vous sur notre simulateur !



## LE DEVIS DE VOS TRAVAUX

La copie du devis, du bon de commande ou tout autre engagement écrit auprès du professionnel doit impérativement comporter les mentions signalées **en bleu** dans l'exemple ci-contre :

### LES POINTS D'ATTENTION

- Vous devez vous être engagé auprès de votre professionnel **APRÈS votre inscription notre site** (date manuscrite de signature de votre devis ou tout autre engagement faisant foi), afin de justifier le rôle incitatif d'EDF dans vos travaux de rénovation.
- **Vous devez dater et signer votre devis (ou tout autre engagement écrit) à la main.** Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
- **Votre professionnel a imprimé une date de signature ou une date de livraison sur votre devis, ne le signez pas !** Cela conduirait au refus définitif de votre dossier par l'administration. Demandez à votre professionnel une nouvelle version sans cette mention pré-imprimée.
- **Le produit proposé sur votre devis doit répondre aux exigences techniques imposées par la réglementation CEE.** Retrouvez toutes ces informations dans la rubrique "Travaux éligibles".
- En cas de sous-traitance, le devis des travaux que vous signez doit impérativement mentionner :
  - La **raison sociale de l'entreprise sous-traitante**.
  - Le **SIRET de l'entreprise sous-traitante** afin de justifier que vous êtes informé de l'intervention d'un éventuel sous-traitant.

Raison sociale de l'entreprise Adresse de l'entreprise <b>N° SIREN OU SIRET DE L'ENTREPRISE</b> <b>RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE</b> <b>SOUS-TRAITANTE</b> <b>N° SIRET DE L'ENTREPRISE</b> <b>SOUS-TRAITANTE</b>	<b>NOM DU BÉNÉFICIAIRE</b> <b>MENTIONNÉ SUR L'ATTESTATION</b> <b>SUR L'HONNEUR</b> Adresse de facturation Code postal et ville de facturation		
<b>DATE D'EMISSION DU DEVIS</b> <b>OU DU BON DE COMMANDE</b> Référence du devis	<b>ADRESSE DES TRAVAUX</b> <b>CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX</b>		
<b>MENTION DEVIS OU BON DE COMMANDE</b>			
QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €	Total €
1	<b>FOURNITURE ET DESCRIPTION</b> <b>DU PRODUIT</b>		0,00 €
1	<b>POSE DU PRODUIT</b> mentionné ci-dessus		0,00 €
	Total HT T.V.A. X %	Total TTC	0,00 €

PAGE : 1/1

04/03/2020

### Bon à savoir

La date de signature du devis (ou tout autre engagement comme le paiement d'un acompte) doit être reportée sur la partie A de votre Attestation sur l'Honneur. **Cela correspond à la date d'engagement de l'opération.**

**Attention à ce que les informations soient identiques sur le devis, la facture et l'Attestation sur l'Honneur : votre identité, l'identité du professionnel, le cas échéant de son sous-traitant, l'adresse des travaux et les informations liées au type de travaux...**

**Attention :** il est interdit de refaire le devis une fois celui-ci signé. S'il manquait des informations obligatoires, vous avez la possibilité de demander à votre professionnel de compléter le document de façon manuscrite avec la signature et le cachet de l'entreprise.



## LA FACTURE DE VOS TRAVAUX

La copie de la facture définitive des travaux doit impérativement comporter les informations signalées en bleu dans l'exemple ci-contre :

### LES POINTS D'ATTENTION

- **Les caractéristiques techniques selon vos travaux de rénovation énergétique** sont à retrouver de manière exhaustive dans la rubrique "Travaux éligibles".

#### Pour les fenêtres :

- La fourniture et la mise en place d'une ou plusieurs fenêtre(s), fenêtre(s) de toiture ou porte(s)-fenêtre(s).
- La marque et la référence des fenêtres.
- Le nombre de fenêtres posées.
- Le coefficient de transmission surfacique (Uw) de chaque fenêtre posée.
- Le facteur solaire (Sw) de chaque fenêtre posée.
- Dans le cas du Coup de pouce, la dépose de l'équipement remplacé, son énergie, le type d'équipement. (ex : dépose de chaudière fioul\*).
- Si la facture contient des numéros de pages, toutes les pages (ex. : 1/3, 2/3, 3/3) doivent être envoyées.
- Les critères obligatoires à respecter selon le fonctionnement de la PAC (voir le tableau ci-joint).

clip

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE ADRESSE DE L'ENTREPRISE N° SIRET DE L'ENTREPRISE RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE N° SIRET DE L'ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE			
DATE DE FACTURE NUMÉRO (RÉFÉRENCE) DE LA FACTURE	NOM DU BÉNÉFICIAIRE MENTIONNÉ SUR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR Adresse de facturation Code postal et ville de facturation		
ADRESSE DES TRAVAUX CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX			
MENTION FACTURE			
QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €	Total €
1	Description du produit comprenant : - MARQUE (NOM DU FABRIQUANT) - RÉFÉRENCE (NOM DE GAMME) - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT		0,00 €
1	POSE DU PRODUIT mentionné ci-dessus		0,00 €
		Total HT T.V.A. X % Total TTC	0,00 €

PAGE : 1/1



## L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**L'Attestation sur l'Honneur vous sera envoyée par e-mail** à la création de votre dossier sur notre site. Elle est également disponible dans votre espace personnel, à la rubrique "Gérer mes travaux".

Pour votre confort, les informations sont pré-remplies avec les données vous concernant. En cas de changement de vos informations personnelles ou des caractéristiques de vos travaux, mettez-les à jour à partir de votre espace personnel afin de télécharger votre nouvelle Attestation sur l'Honneur. À la fin des travaux, ce document doit être complété et signé par vous et votre professionnel.

Assurez-vous que l'intégralité de cette attestation soit lisible après impression. C'est le document original avec vos mentions manuscrites, qui doit nous être envoyé par courrier. Les copies ou versions scannées ne sont pas recevables.

## PARTIE A

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE					
Attestation sur l'honneur					
Document à compléter de façon légible et de préférence en majuscules.					
Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.					
 <b>N° SIREN :</b> <b>EDF</b>		<b>N° DOSSIER :</b> <b>V2</b>		<b>DATE :</b> <b>1</b>	
<b>DOCUMENTS À ENVOYER À L'ADEME</b> <b>ÉCONOMIE ENERGETIQUE - PRÉMIER ÉTATUER - TÉL : 1665 - 75895 PARIS CEDEX 17</b>					
<b>A/B/TH-113 (v.4A1.13) : Mise en place d'une chaudière biomasse individuelle</b>					
<b>*Date d'engagement de l'opération (ex : date de la signature du devis) :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">2</span>					
<b>Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">2</span>					
<b>Adresse des travaux :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">3</span>					
<b>Complément d'adresse :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">4</span>					
<b>Maison individuelle construite depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span>					
<b>*Une note de dimensionnement a été renouvelée au bénéficiaire :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span>					
<b>*Caractéristiques de la chaudière biomasse :</b> ■ La biomasse utilisée est de la biomasse ligneuse : branche de bois, de copeaux de bois, de bois comprimé sous forme de palettes ou bois compacté sous forme de granulés, de copeaux ou de billes de bois ? <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span>					
<b>*Efficacité énergétique minimale (efm) de la chaudière biomasse (en %) :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">4</span>					
<b>*Puissance thermique nominale P de la chaudière biomasse en kW :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">4</span>					
<b>*Classe de régulation :</b> ■ Automatique : alimentation automatique, présence d'un état de repos 225 secondes <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span> ■ Pour les chaudières à déclenchement manuel, présence d'un bâton temporel <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span>					
<b>NB1 : l'efficacité énergétique saisonnière est calculée selon le règlement (UE) 2015/1189 de la Commission du 28 mai 2015.</b> <b>NB2 : l'efficacité énergétique saisonnière pris en compte est celle de la chaudière suivant les seuils pour les besoins de chauffage des lieux (hors équipements de production d'eau chaude sanitaire).</b>					
<b>*Le chargement de la chaudière est opéré de manière (une seule case à cocher) :</b>					
■ Automatique <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span> ■ Manuelle					
<b>*La chaudière installée possède le label Flamme Verte 7* :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Oui</span> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Non</span>					
<b>*Si la chaudière installée ne possède pas le label Flamme Verte 7*, ses émissions saisonnières de polluants à 10 % d'O2 sont-à renseigner ci-dessous :</b>					
<b>- Emissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO) en mg/Nm<sup>3</sup>:</b> ■ Emissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO) en mg/Nm <sup>3</sup> _____ ■ Emissions saisonnières d'oxydes d'azote (NOx) en mg/Nm <sup>3</sup> _____ ■ Emissions saisonnières de composés organiques gazeux _____					
<b>A ne remplir que si les marques et références de la chaudière ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :</b>					
<b>*Marque :</b> <span style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">5</span>					
<b>*Référence :</b> _____					

## PARTIE B

- 1 Votre date d'inscription sur le site Prime énergie d'EDF.**  
Seules les opérations engagées après cette date sont éligibles.
  - 2 La date d'engagement** de l'opération est automatiquement pré remplie avec la date que vous avez renseignée à la création du dossier. En cas de changement de vos informations personnelles, modifiez-la depuis votre espace personnel et réimprimez l'attestation.
  - 3 Vérifiez que l'adresse des travaux est identique sur l'ensemble des documents** (Attestation sur l'Honneur, devis ou bon de commande, facture).
  - 4 Votre professionnel complète les critères techniques en cohérence avec votre facture.**
  - 5 Si votre professionnel a sous-traité la réalisation de votre chantier, il complète les coordonnées de l'entreprise sous-traitante ou les coordonnées de l'entreprise qui a réalisé les travaux.**
  - 6 Vérifiez que ces informations sont identiques avec celles de votre devis (ou bon de commande) et de votre facture.**  
**Attention :** un seul bénéficiaire doit être inscrit sur l'Attestation sur l'Honneur et il doit être le même sur tous les documents transmis.  
La Prime énergie d'EDF est réservée aux personnes physiques (particuliers). Les personnes morales (copropriétés, sociétés civiles immobilières...) **ne peuvent pas en bénéficier.**
  - 7 Datez et signez de manière manuscrite**

**Avertissement :** toutes les informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne pourront engager la responsabilité d'EDF. Il vous appartient de les vérifier avant tout projet de travaux.

## PARTIE C

C. Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

(\*) Nom du signataire : \_\_\_\_\_ Prénom du signataire : \_\_\_\_\_

(\*) Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

(\*) Ville : \_\_\_\_\_

Nom du SIRET : \_\_\_\_\_

(\*) Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Mobile : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : \_\_\_\_\_  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
 (\*\*) Mobile : \_\_\_\_\_  
 (Indiquer : « relais » si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) En tant que représentant de l'entreprise :  8

ayant mis en œuvre :  9

ayant assuré la maîtrise d'œuvre :

Opération d'économies d'énergie, déclarée sur l'honneur :

que je fournis exclusivement à EDF l'ensemble des documents permettant de valider cette opération au titre de l'attribution de la prime d'économie d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;

que je ne signe pas, pour cette opération, d'affiliation sur l'honneur à une autre personne physique ou morale qui n'a pas été nommée ci-dessus et que je déclare que je suis seul responsable de l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre celle-ci ;

que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessous ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie éditées par EDF et que je déclare que je suis seul responsable de l'opération d'économies d'énergie et que je déclare que tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à \_\_\_\_\_

(\*) Le \_\_\_\_\_

(\*) Cachet et signature du professionnel  10

### 8 Votre professionnel complète cette partie.

La fonction du signataire est son statut dans l'entreprise (ex : gérant, chef d'entreprise, etc).

### 9 Si le professionnel a réalisé des opérations d'économies d'énergie lui-même, il coche la case "ayant mis en œuvre".

Si le professionnel a réalisé au moins une des opérations en passant par un sous-traitant, il coche la case "ayant assuré la maîtrise d'œuvre".

### 10 Votre professionnel date, met son cachet et signe cette partie de l'attestation après la fin des travaux.

## POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU BONUS

Si vous êtes éligible au bonus de la Prime énergie d'EDF, complétez, datez et signez la 4<sup>ème</sup> partie (R1) de l'Attestation sur l'Honneur.

## PARTIE R1

R1. Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération

(\*) Nom du signataire : \_\_\_\_\_ Prénom du signataire : \_\_\_\_\_

(\*) Ville : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

(\*) Code postal : \_\_\_\_\_

(\*) Numéro : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : \_\_\_\_\_  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(\*\*) Courriel : \_\_\_\_\_

(\*) Relais : \_\_\_\_\_

(\*) Courriel : \_\_\_\_\_

12 Les deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :  
 Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage compte : \_\_\_\_\_ personnes

13 Les deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :  
 Mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition : \_\_\_\_\_ personnes

13 Les deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :  
 Mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition : \_\_\_\_\_ personnes

13 Les deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :  
 (Nom) et (prénom) du (ses) premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux : \_\_\_\_\_ personnes

Tableau A	
Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de revenus du ménage pour les revenus de l'avis d'imposition
1	22 768
2	38 401
3	43 853
4	48 914
5	53 265
Par personne supplémentaire	5 094

Tableau B	
Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de revenus du ménage en fonction de la taille de ménage
1	28 500
2	42 863
3	48 546
4	55 549
5	61 113
Par personne supplémentaire	5 124

Fait à \_\_\_\_\_

(\*) Le \_\_\_\_\_

(\*) Signature du bénéficiaire  14

### 11 Vérifiez que ces informations sont identiques avec celles du devis, de la facture et de l'avis d'imposition.

### 12 Vérifiez que la case cochée correspond au nombre de personnes et du revenu fiscal de référence déclarés sur votre avis d'imposition.

### 13 Complétez si votre ménage comporte plusieurs foyers fiscaux (plusieurs avis d'imposition).

### 14 Datez et signez de manière manuscrite après la fin des travaux.



### Bon à savoir

Le justificatif peut aussi être votre avis fiscal de cette année ou de l'année précédente ou les deux dans leur intégralité.

Exemple : Si vous signez votre devis en 2025, vous avez la possibilité d'envoyer votre avis d'imposition de 2025 (s'il est disponible) et celui de 2024.

# LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Vos travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE. Si votre chantier est sous-traité, c'est la qualification de l'établissement du sous-traitant qui réalise les travaux qui doit être pris en compte. Pour vérifier si votre professionnel est qualifié RGE, rendez-vous sur notre site lors de la simulation de votre prime ou de la création de votre dossier, ou sur le site du gouvernement "France Rénov'".

**CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »**

NUMÉRO : XXXXXXXX VALABLE JUSQU'AU : 25/05/2024

ÉDITÉ LE : 17/05/2023

**SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Date de création : XX/XX/XXXX  
Forme juridique : XXXXXX  
Capital : XXXXXX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VANNES

Siret : XXXXXXXXXXXXXXXX  
Code MACE : XXXXX  
Numéro caisse de dépôts payés : XXXXX

Assurance Responsabilité Travaux : MA-FP XXXXXXXXXXXXXXXX  
Assurance Responsabilité Civile : MA-FP XXXXXXXXXXXXXXXX

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Effectif moyen : XX Tranche de classification : XXXXX

**QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	11/05/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	26/05/2020
7131	Isolation thermique par l'intérieur (Technicien courant) Mention RGE	26/05/2020

**Catégories de travaux RGE couvertes**

Catégories	Date d'attribution
a Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
a Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
a Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
a Isolation des combles perdus	01/01/2021
a Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT  
XXXX XXX XXXXXXXX  
Signature

SIGNATURE DU TITULAIRE  
XXXX XXX XXXXXXXX  
XXXX XXX XXXXXXXX

AGENCE  
QUALIBAT  
XXXX XXX XXXXXXXX  
XXXX XXX XXXXXXXX

La (ou les) qualifié(e)s « RGE » atteste(n) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

Version 01/2018

1/1

## 1 + 2 Période de validité de la qualification

La qualification RGE de votre professionnel doit être valide au moment de la date d'engagement de vos travaux (date de signature manuscrite de votre devis).

## 3 Domaine des travaux

Le domaine RGE de travaux couverts par le certificat devra correspondre à vos travaux.

Vérifiez que votre professionnel est qualifié RGE Qualibat, Qualit'EnR ou Qualifelec.

## 4 SIRET du professionnel

Le SIRET du professionnel qui réalise les travaux doit être indiqué sur la facture et l'Attestation sur l'Honneur, en cadre C.